



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0649

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon - Rillieux la Pape

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse - Convention de financement avec la Région

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacques, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0649**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Lyon - Rillieux la Pape
objet :	Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse - Convention de financement avec la Région
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet REAL initié en 2005, un premier plan d'actions a été décidé pour la période 2005-2010, comportant quatre volets : la desserte ferroviaire, les gares et leurs abords, l'accès aux gares et les services multimodaux. Parmi les dossiers inscrits dans cette programmation, figurait l'amélioration de la ligne Lyon-Bourg en Bresse, dont le financement relevait de deux dispositifs : le contrat Etat-Région 2000-2006 d'une part, le contrat d'objectif 2005-2010 Région-Réseau ferré de France (RFF) d'autre part.

Le projet de modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse se compose du doublement de la voie entre la halte des Echets et Villars les Dombes. Cette opération permet la mise en place de 72 trains express régionaux (TER), soit une fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur les périurbains et une fréquence à l'heure pour les directs ou semi-directs. Sa mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage de RFF est effective depuis décembre 2008. Son coût est de 59,3 M€ HT.

Afin de permettre à la Région de financer les travaux sur les protections phoniques mises en place au droit du lotissement impacté sur la commune de Rillieux la Pape, un projet de convention partenariale fixe le montant de la participation de la Communauté urbaine pour ces travaux à 2 M€ et propose la répartition des charges financières entre les partenaires de la manière suivante :

Partenaires	Communauté urbaine	Région	RFF	État	Département de l'Ain	Total
Montant (en M€)	2,00	41,85	12,85	0,60	2,00	59,30
Pourcentage	3,38 %	70,57 %	21,67 %	1,00 %	3,38 %	100 %

La convention de financement est signée avec la région Rhône-Alpes (RRA). La participation de la Communauté urbaine est forfaitaire et non révisable et sera versée en 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse à hauteur de 2 000 000 € sous forme de subvention forfaitaire et non révisable versée à la Région.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant de 2 000 000 € sur l'opération n° 1904 Projet REAL liaison Lyon-Bourg, à prévoir en crédits de paiement sur 2009.

4° - La somme à payer sera portée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.